

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire. Ces avions vont-ils porter des bombes explosives ou incendiaires ou tout autre dispositif explosif, qui pourraient en cas d'accident constituer un danger pour la population civile?

L'hon. M. Cadieux: Non, monsieur l'Orateur, cela a été souligné dans le communiqué. Les avions ne seront pas armés.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Une autre question complémentaire. Le ministre a expliqué que l'objet de cet exercice est de familiariser les pilotes avec des terrains inconnus. Cet exercice ne pourrait-il aussi bien se faire à 100 ou à 200 milles au nord, où la population est plus clairsemée, ce qui inquiéterait beaucoup moins les Canadiens?

L'hon. M. Cadieux: Monsieur l'Orateur. Permettez-moi, encore une fois, de rappeler au député le communiqué remis à la presse; nous y avons signalé, en effet, que les routes choisies survolaient des régions où la population est le plus clairsemée.

L'AGRICULTURE

LA REPRÉSENTATION AU SEIN DE LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT—LA POLITIQUE RELATIVE AUX EXCÉDENTS DE PRODUITS LAITIERS

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, en l'absence de l'honorable ministre de l'Agriculture, je désire poser une question à son secrétaire parlementaire.

Peut-il nous dire si le gouvernement a changé la politique de la Commission canadienne du lait, qui avait été établie par l'ancien ministre de l'Agriculture, qui avait déclaré que la Commission canadienne du lait pourrait difficilement fonctionner sans la présence d'un commissaire représentant les acheteurs de lait et s'occupant de la vente de la production laitière, alors que la dernière nomination au sein de la Commission canadienne du lait semble indiquer qu'aucun commissaire n'a été nommé pour représenter les acheteurs?

M. l'Orateur: Je me permets de signaler à l'honorable député que sa question constitue plutôt un argument. Il pourrait peut-être la poser sous une autre forme, de façon que le secrétaire parlementaire puisse y répondre.

M. Rondeau: Avec votre permission, monsieur l'Orateur, j'aimerais formuler à nouveau ma question.

L'honorable secrétaire parlementaire peut-il dire à la Chambre si la Commission cana-

[L'hon. M. Cadieux.]

dienne du lait a actuellement l'intention de se priver des services d'un commissaire représentant les acheteurs de lait?

M. Florian Côté (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, actuellement, comme au cours des années passées, trois commissaires siègent au sein de la Commission canadienne du lait. Un commissaire a démissionné il y a à peu près deux mois. Il a été remplacé et un communiqué de presse a été publié à cet effet. Alors, il n'y a rien de changé.

M. Rondeau: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

L'honorable secrétaire parlementaire peut-il dire si les surplus de lait nature auxquels on a fait allusion hier, lors de l'énoncé de la politique du gouvernement, seront également soumis à une politique de «pénalisation»?

M. Côté (Richelieu): Monsieur l'Orateur, les représentants des associations de producteurs de lait nature procèdent actuellement à une étude avec les producteurs de lait industriel, en vue de régler ce problème eux-mêmes, puisqu'il ne relève pas de la juridiction fédérale, mais de la juridiction provinciale.

M. Rondeau: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question complémentaire.

L'honorable secrétaire parlementaire peut-il expliquer pourquoi, selon la nouvelle politique, la somme de \$1.25 les 100 livres sera déductible à l'usine pour les surplus, même si les producteurs ne reçoivent pas de subvention?

LES PARCS NATIONAUX

LA CONFIRMATION DE LA VALIDITÉ DE BAUX À VIE PAR LA COUR SUPRÊME DU CANADA—LES BAUX TEMPORAIRES

[Traduction]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Elle se rapporte aux jugements de la Cour suprême du Canada au sujet des causes la Reine contre Walker et la Reine contre Clark; selon les jugements de la Cour suprême, les ordonnances arbitraires du bail emphytéotique de 42 ans du ministère ne pourront être renouvelées sont au-delà des pouvoirs du gouvernement ou du ministère. Le ministre peut-il alors nous dire ce qu'il adviendra des habitants du parc national de Jasper ou du parc national de Banff qui, contraints et forcés, ont dû signer des renouvellements, renonçant ainsi, par méprise, à leurs droits?